

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GOVEN**

SEANCE DU 04/07/2022

DATE DE CONVOCATION : 28/06/2022

AFFICHAGE / PUBLICATION : 08/07/2022

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Jean-Marie LANGE, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Christophe LERAY, Florence GOURMELEN, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT

PROCURATION(S) : Norbert SAULNIER donne pouvoir à Yannick TRINQUART, Loïc HERVOIR à Marie-Hélène AUBREE, Nathalie BLOMMAERT à Christophe LERAY, Ronan GUIBERT à Olivier TORTELIER, Karine CHEVALIER à Sylvie AGAËSSE, Aurélie SAULNIER à Yannick GOUGEON, Géraldine TRONCA à Bruno LEROY

ABSENT(S) : Patricia PERSAIS (excusée), Magali POISSON-VANNIER (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mickaël TANGUY

**Aménagement du territoire 2022.07.004 ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE RENOVATION
DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN TIERS-LIEU**

M. Yannick TRINQUART, adjoint à l'Aménagement, et Mickaël TANGUY, conseiller municipal délégué au tiers-lieu, exposent que depuis 2020, la Commune a travaillé sur le projet de valorisation de l'ancien presbytère, bâti de valeur en cœur de bourg. La volonté d'inclure les habitants a donné lieu à la réalisation de nombreux ateliers et événements, afin d'aboutir à une programmation co-construite avec les Govenais.

Un tiers-lieu est un espace partagé entre plusieurs activités, qui favorise l'engagement des citoyens, le développement du lien social et de différentes formes de créations. C'est un lieu convivial, ouvert à tous publics.

La préprogrammation, établie avec l'aide du cabinet Ann Street Architecture, expose les équipements prévus à ce stade :

- Au rez-de-chaussée, est envisagé un bar associatif, espace de convivialité et lieu-repère support d'événements ;
- Y sont adjoints les sanitaires communs ainsi qu'un espace scénique, pouvant ouvrir sur des terrasses à l'Est et à l'Ouest du bâtiment ;
- Un espace dédié à une potentielle épicerie solidaire est aussi souhaité au rez-de-chaussée ;
- Plusieurs occupations sont envisagées à l'étage (coworking, salles multifonctions, etc.) imposant de penser des espaces modulaires.

La Commune a décidé de lancer un appel d'offres en vue de conclure un marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de l'ancien presbytère, pour le transformer en tiers-lieu.

9 cabinets ont répondu à l'appel à candidatures. Suivant les critères émis dans le règlement de consultation, la commission consultative des marchés, réunie le 31 mai, a décidé de retenir 3 équipes amenées à présenter leurs offres : celles portées par les mandataires MAGMA Architecture, Martin Architectes et BRA.

Les candidats avaient jusqu'au 15 juin pour présenter leur offre. Les 3 offres reçues ont été analysées suivant les critères définis : prix des prestations 40% et valeur technique 60%, ce second critère comprenant les moyens humains alloués à la mission, la méthodologie proposée, les intentions développées lors de l'audition (y compris démarche participative), ainsi que les références.

Suite aux auditions réalisées le 17 juin 2022 et à la réunion de la commission consultative des marchés le 24 juin, et au vu du rapport d'analyse des offres, il est proposé au Conseil municipal de choisir entre les 3 offres proposées :

Candidats (Mandataires)	Montant mission de base (pourcentage de rémunération, sur la base d'une enveloppe allouée aux travaux de 500.000 € HT)	Montant de l'option démarche participative	TOTAL en euros HT
MAGMA Architecture	52.500,00 € (10,5%)	4.200,00 €	56.700,00 €
MARTIN Architectes	55.000,00 € (11%)	1.200,00 €	56.200,00 €
BRA	56.369,87 € (11,27%)	2.836,80 €	59.206,67 €

Après délibération, 13 conseillers (Olivier TORTELIER, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Nathalie DREAN, Ronan GUIBERT, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Christophe LERAY, Géraldine TRONCA, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Nathalie BLOMMAERT, Karine CHEVALIER) votent en faveur du candidat MAGMA Architecture ; 3 conseillers (Loïc HERVOIR, Mickaël TANGUY, Fabrice GAUBERT) se prononcent en faveur de la société BRA, 9 conseillers choisissent de s'abstenir.

Vu le CGCT,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le budget primitif du budget principal 2022, opération 703,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis de la commission consultative des marchés, réunie le 24 juin 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, et 9 abstentions (Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Nathalie BERTHO, Marie-Hélène AUBREE, Jean-Marie LANGE, Yannick GOUGEON, Aurélie SAULNIER, Gwenaëlle FAURE, Florence GOURMELEN) :

- DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation de l'ancien presbytère en vue de le réhabiliter en tiers lieu, à la société MAGMA pour un montant de 56 700,00 € HT, comprenant une mission de base suivant un taux de 10,5 % (52 500 €) et une option démarche participative d'un montant de 4 200 € HT,
- AUTORISE le Maire à signer le marché et tout document se référant à cette décision.

Pour extrait conforme, le 8 juillet 2022

Le Maire, Norbert SAULNIER



Certifié exécutoire
Mise en ligne le 21/09/2022
Le Maire
Norbert Saulnier

